

Nº 5527⁵
CHAMBRE DES DEPUTES
Session ordinaire 2007-2008

PROJET DE LOI

ayant pour objet de réglementer la procédure de saisie
immobilière conservatoire en matière pénale et de modifier certaines dispositions:

- du Code d'instruction criminelle,
- de la loi modifiée du 25 septembre 1905 sur la transcription des droits réels immobiliers

* * *

**DISPENSE DU SECOND VOTE CONSTITUTIONNEL
PAR LE CONSEIL D'ETAT**

(4.12.2007)

Le Conseil d'Etat,

appelé par dépêche du Premier Ministre, Ministre d'Etat, du 23 novembre 2007 à délibérer sur la question de dispense du second vote constitutionnel du

PROJET DE LOI

ayant pour objet de réglementer la procédure de saisie
immobilière conservatoire en matière pénale et de modifier certaines dispositions:

- du Code d'instruction criminelle,
- de la loi modifiée du 25 septembre 1905 sur la transcription des droits réels immobiliers

qui a été adopté par la Chambre des députés dans sa séance du 22 novembre 2007 et dispensé du second vote constitutionnel;

Vu ledit projet de loi et l'avis émis par le Conseil d'Etat en ses séances des 20 mars 2007 et 3 juillet 2007;

se déclare d'accord

avec la Chambre des députés pour dispenser le projet de loi en question du second vote prévu par l'article 59 de la Constitution.

Ainsi décidé en séance publique du 4 décembre 2007.

*Le Secrétaire général,
Marc BESCH*

*Le Président,
Alain MEYER*

